



VILLE
de
CHATEAUBRIANT

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE DU MARDI 5 JUILLET 2022

DIRECTION GÉNÉRALE
DGS/MH

Membres en exercice : 33

Délibération n° 58 - Compte rendu d'activités 2021 du Centre Communal d'Action Sociale

L'an deux mil vingt et un, le cinq juillet 2022, à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAUBRIANT, convoqués en session ordinaire le vingt neuf juin 2022, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Alain HUNAULT, Maire.

Etaient présents :

M. HUNAULT, Mme CIRON, M. BOISSEAU, Mme BOMBRAY, M. NOMARI, Mme SONNET, M. MARSOLLIER, Mme GALLAND-PLUMEJAULT, Mme BOURDEL, M. GICQUEL, Mme GITEAU, M. FLATET, M. AMIOUNI, M. TRIMAUD, Mme BOURDAIS, M. LE MOEL, Mme PAYET, Mme DEGRE, M. SINENBERG, M. EMERIAU, M. BEASSE, Mme RICHET, M. BARON, M. GAUDIN, Mme LEGRAIS-OZBERK, Mme ORAIN, Mme PALIERNE, M. LE HECHO.

Etaient excusés :

M. PADIOLEAU a donné procuration à Mme CIRON
Mme JARRET a donné procuration à Mme GALLAND-PLUMEJAULT
M. KESKIN a donné procuration à M. BOISSEAU
Mme CHAUVIN a donné procuration à Mme BOMBRAY
Mme HEBERT a donné procuration à M. NOMARI

Secrétaire de séance : M. BEASSE

OBJET : Compte rendu d'activités 2021 du Centre Communal d'Action Sociale

EXPOSÉ

Le Centre Communal d'Action Sociale présente chaque année au Conseil Municipal un rapport retraçant les différentes activités et actions entreprises sur le territoire de la commune.

Ce document doit faire l'objet d'une information à l'assemblée délibérante.

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale ont pris connaissance de ce document lors de la séance du 1^{er} juillet 2022.


DECISION

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport annuel d'activités du Centre Communal d'Action Sociale relatif à l'année 2021.

Le Conseil Municipal a pris connaissance du rapport

Fait à Châteaubriant
A l'Hôtel de Ville, le 5 juillet 2022

Le secrétaire de séance,


Grégory BEASSE

Le Maire,


Alain HUNAUULT

Préfecture de Loire-Atlantique

044-214400368-20220707-24-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 07-07-2022

Publication le : 07-07-2022

Le Maire,
Alain HUNAUULT



Mis en ligne le 7/07/2022



CCAS
Centre Communal d'Action Sociale

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

LE MOT DU PRÉSIDENT & DE LA VICE-PRÉSIDENTE

Le Centre Communal d'Action Sociale anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées...

Il emploie 47 agents au 31 décembre 2021, soit 37,55 Équivalents Temps Plein.

Au cours de l'année 2021, 7 461 personnes ont été accueillies physiquement et 10 033 appels téléphoniques ont été recensés.

L'année 2021 a été marquée par :

- La participation active des personnels du Foyer Restaurant, au niveau administratif, lors de l'ouverture du Centre de Vaccinations à la Halle de Béré en janvier, et ce jusqu'en juin ;
- La désignation, en mai, d'un nouveau référent pour le quartier prioritaire « Ville-Aux-Roses » qui a pour mission d'être « l'interface » entre les habitants, jeunes et moins jeunes, et la Municipalité ;
- La mise en place du programme « Sportez-vous bien ! » à compter de septembre : cycle de 7 séances pour inciter les personnes à découvrir ou redécouvrir l'activité physique (*séances pour adultes et pour les enfants des écoles élémentaires de Châteaubriant*).

Élargir et améliorer nos services et notre contribution pour répondre au mieux aux besoins de l'ensemble des castelbriantais est et restera une priorité du CCAS.

SOMMAIRE

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE p. 1 à 5

Missions.....	1
Conseil d'Administration.....	2
Organigramme.....	3
Accueil.....	4

L'AIDE SOCIALE..... p. 6 à 9

Aide sociale légale.....	6
Aide sociale facultative.....	7
1) Les secours.....	7
2) Les aides financières aux associations.....	8

L'ACTION SOCIALE..... p. 10 à 27

Accompagnement social.....	10
1) Accompagnement RSA.....	11
2) Accompagnement hors RSA.....	14
3) Aides financières instruites dans le cadre de l'accompagnement social.....	15
4) Point Conseil Budget.....	16
5) Actions collectives d'accès aux droits.....	19
6) Habitat Indigne.....	21
Logement social.....	22
Local SDF & Mise en Sécurité.....	24
Écrivain Public.....	25
Sorties à la journée.....	26

Un glossaire regroupe tous les sigles pages 58 et 59

LA PRÉVENTION : AU CŒUR DE NOS ACTIONS..... p. 28 à 44

Actions de Santé Publique.....	28
1) Mieux vivre au quotidien avec la maladie de Parkinson.....	29
2) Mieux accompagner la maladie psychique.....	29
3) Sportez-vous bien !.....	30
4) Prévention des violences intrafamiliales.....	32

Conseil Local de Sécurité & de Prévention de la Délinquance..... 33

1) Sécurité routière.....	34
2) Prévention respect & citoyenneté.....	36
3) L'aide aux victimes.....	41
4) CDDF.....	42

LE CENTRE DE SOINS & LES SERVICES SÉNIORS..... p. 45 à 58

Centre de Soins Infirmiers (CSI).....	45
Service d'Aide À Domicile (SAD).....	46
Téléassistance.....	48
Service de Soins Infirmiers À Domicile (SSIAD).....	49
Plan Départemental « Canicule ».....	53
Livres & Moi.....	53
Foyer Restaurant.....	54
1) Activité.....	54
2) Service Taxi.....	55
3) Extension du Foyer Restaurant (salle).....	55
Noël des Aînés.....	56

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

PREVENTION

SANTÉ

Le Centre d'Action Sociale est un établissement public administratif communal ou intercommunal (**art. L123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles**).

La loi particulière n°86-17 du 6 janvier 1986 a défini et organisé les Centre Communaux d'Action Sociale. Le décret n°95-562 du 6 mai 1995 a poursuivi dans cette direction.

Ainsi, dans chaque commune, le Centre Communal d'Action Sociale (ou le Centre Intercommunal d'Action Sociale) répond à deux missions principales :

↳ « Il anime une action générale de **prévention** et de **développement social** dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées... »

(**art. L123-5 du CASF**)

↳ « Il participe à l'**instruction des demandes d'aide sociale** et les transmet à l'autorité compétente. L'établissement du dossier et sa transmission constituent une obligation, indépendamment de l'appréciation du bien-fondé de la demande. »

(**art. L123-5 du CASF**)

MISSIONS



SOLIDARITE



LOGEMENT



ACCOMPAGNEMENT

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021



CONSEIL D'ADMINISTRATION



6 MEMBRES ÉLUS

Alain HUNAULT, Maire & Président de droit,
Claudie SONNET, Vice-Présidente, Adjointe
à la Solidarité et au Handicap
Christine BOURDEL, **Simone GITEAU**,
Bernard GAUDIN, **Brigitte PALIERNE**,
Conseillers Municipaux.



5 REPRÉSENTANTS D'ASSOCIATIONS

Jocelyne GAUTIER - UDAF, **Jacqueline DURAND** - ORPAC,
Loïc GUILLEMOT - AFM-Téléthon, **Odile ONILLON** - FNATH,
Marie-Jo. HAVARD - Conférence St-Vincent-de-Paul.

LE BUDGET

Dépenses : 1 701 938,56 €

Recettes : 1 755 699,37 €

Subvention de la ville : 500 000 €

Par délibérations, le Conseil d'Administration règle les affaires du CCAS.

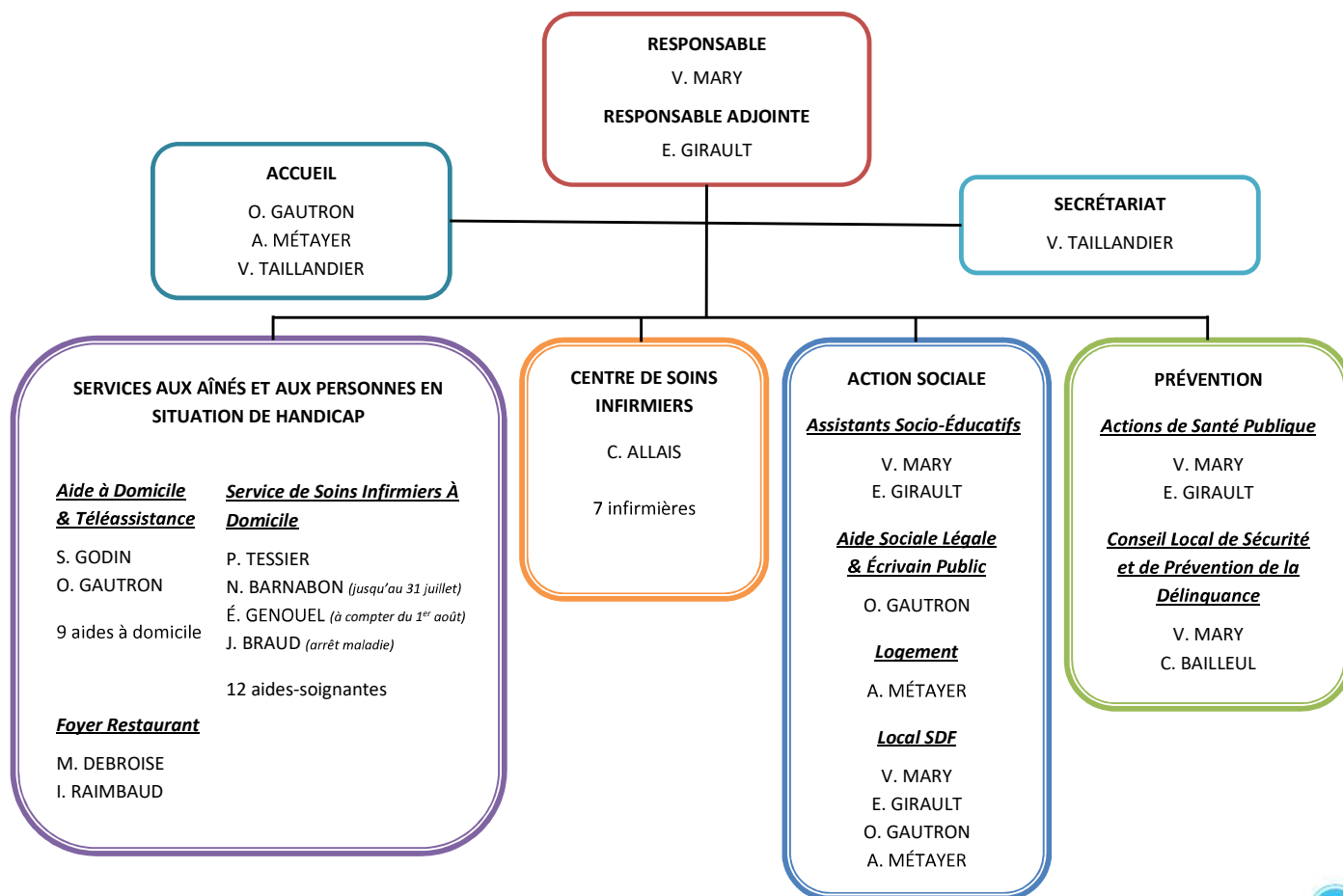
En 2021, le Conseil d'Administration a siégé **5** fois.

La Commission Permanente, quant à elle, s'est réunie **11** fois,

soit **55** délibérations



Le CCAS emploie 47 agents au 31 décembre 2021, soit 37,55 Équivalents Temps Plein



ACCUEIL

Accueil physique : 7 461 personnes, soit 622/mois



Accueil téléphonique : 10 033 appels, soit 836/mois






Identifier une demande et orienter la personne en fonction des besoins exprimés

Service de proximité à l'écoute de la population

Missions

ACTION SOCIALE		
Aide sociale légale	31	67
Travail social	418	664
Logement	398	673
Écrivain Public	80	52
Courriers Domiciliation	272	82
Local SDF	19	33
Bons de Noël	2 185	72
Sorties à la journée	24	23
TOTAL	3 427	1 666

CCAS <i>dont vaccinations COVID-19</i>	1 835 273	4 609 696
SERVICE D'AIDE À DOMICILE	199	1 033
CENTRE DE SOINS INFIRMIERS	979	1 608
SSIAD	71	458
TÉLÉASSISTANCE	85	96
RÉORIENTATION VERS AUTRES ADMINISTRATIONS	329	470
PERMANENCES DIVERSES &   	536	93
TOTAL	4 034	8 367

STAGIAIRES	
CSI	2
SAD	7
SSIAD	7
CCAS	9
Foyer Restaurant	2
TOTAL	27



MISE À DISPOSITION D'UNE BOÎTE À LIVRES AU CCAS

Depuis fin septembre 2020, une boîte à livres a été installée dans les locaux du CCAS.

Le principe est simple, tous les particuliers viennent déposer dans la boîte des livres qu'ils ne souhaitent pas conserver et peuvent en récupérer de nouveaux que d'autres personnes ont déposés plus tôt. Ces échanges se faisant dans le strict respect des règles sanitaires.

Un poste informatique

"Accès Numérique Multi-Sites"

est à la disposition des usagers qui souhaitent accéder aux différents sites officiels tels que

caf.fr
service-public.fr
mairie-chateaubriant.fr
loire-atlantique.gouv.fr
chequeenergie.gouv.fr
impots.gouv.fr

...

et ainsi avoir la possibilité d'imprimer et d'être assisté en cas de difficultés.



NOUVEAU!

EXPOSITION « À L'ÉHRÉTIA, ON S'ÉPANOUIT PAR NOS TALENTS »

Du 30 septembre au 8 novembre 2021, les peintures, dessins et poèmes réalisés collectivement et individuellement par les usagers du foyer de vie, du service d'accueil de jour et de l'hébergement accompagné de l'Éhrétia ont été exposés au Centre Communal d'Action Sociale.

« Il est important de leur donner l'occasion et la fierté de révéler leurs talents artistiques, les résidents aiment montrer ce qu'ils savent faire ! »

L'AIDE SOCIALE

AIDE SOCIALE LÉGALE



30 personnes
reçues

Dossiers instruits pour le compte du Conseil Départemental (art. L123-5 du CASF)

Demandes	2019	2020	2021
Placement des personnes âgées de + de 60 ans	16	23	11
Placement des personnes âgées de - de 60 ans	18	10	13
Aide ménagère	13	10	19
Obligation alimentaire extérieure	14	20	7
TOTAL	61	63	50

L'aide sociale aux personnes âgées comprend :

- ↳ Les dépenses relatives à l'aide à domicile (aides ménagères...),
- ↳ Les dépenses liées aux prises en charge en hébergement.

L'aide sociale aux personnes en situation de handicap recouvre :

- ↳ Les dépenses d'aides à domicile (aides ménagères ou auxiliaires de vie...),
- ↳ Les aides à l'hébergement (accueil en établissement, accueil de jour, accueil familial).

Depuis 2018, le Conseil Départemental **ne finance plus les dossiers instruits** par le CCAS.

Le CCAS n'émet qu'un avis consultatif, la décision finale appartient au Conseil Départemental.

AIDE SOCIALE FACULTATIVE

1) LES SECOURS

Le CCAS instruit des demandes d'*aides sociales facultatives* qui viennent *en complément* des dispositifs légaux et règlementaires. Elles permettent aux castelbriantais de faire face à des *difficultés financières ponctuelles*.



	2021	2020
Secours accordés	18	20
Refus	4	1
Ajournement	3	-
Annulation	-	-
Dossiers instruits	25	21

Nature des aides	2021		2020	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Gaz et/ou Électricité	7	2 067,54 €	10	2 461,23 €
Loyer	3	886,78 €	5	1 295,89 €
Frais de cantine	3	432,05 €	1	173,25 €
Demande M.D.P.H.	1	600,00 €	2	1 336,11 €
Nuit d'hôtel	2	121,00 €	1	60,00 €
Aide au logement	1	525,00 €		
Frais d'obsèques	1	1 267,00 €	1	1 087,20 €
TOTAL	18	5 899,37 €	20	6 413,68 €



Sur **25** demandes déposées, **18** ont reçu un avis favorable.



2) LES AIDES FINANCIÈRES AUX ASSOCIATIONS



Le CCAS a attribué **38 958,53 €** de subventions aux différentes associations œuvrant sur le territoire communal :

• Des subventions ont été attribuées, pour un montant total de **2 658,90 €**, aux associations suivantes afin de les soutenir dans leurs actions :

- ↳ Conférence Saint-Vincent-de-Paul,
- ↳ Restos du Cœur,
- ↳ Secours Populaire,
- ↳ ADT,
- ↳ ADAR,
- ↳ ACIAH ;

• Le CCAS a subventionné l'ORPAC à hauteur de **30 000 €** ;

• Enfin, le CCAS de Châteaubriant met en œuvre une action volontariste pour participer au financement du FSL pour un montant de **6 299,63 €**.



CONCLUSION

Point accès numérique
en libre service



Discrétion

Information



Échange de livres

Ouvert à tous

Partage

Écoute

Respect



Gestes citoyens

Le Centre Communal d'Action Sociale, lieu ouvert à tous.



Mise en valeur
des talents

Tolérance

Solidarité



Neutralité

Bienveillance

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021



L'ACTION SOCIALE

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL



- ↳ Repérer, analyser les **besoins** des personnes et proposer une **réponse adaptée**.
- ↳ Informer les castelbriantais de la **politique d'Action Sociale** du CCAS et garantir l'**accès aux droits**.



“ **Accompagner quelqu'un, c'est se joindre à lui pour aller où il va, en même temps que lui.** ”

877 rendez-vous posés :

- ↳ 635 personnes reçues
- ↳ 72,4 % de taux de présence

133 personnes suivies régulièrement :

- ↳ 76 dans le cadre du dispositif RSA
- ↳ 57 pour divers motifs (écoute, santé, budget...)

30 personnes reçues dans le cadre du « Point Conseil Budget »

La durée moyenne impartie aux entretiens est en constante progression...

1) ACCOMPAGNEMENT RSA



- Loi du 1^{er} décembre 2008 applicable au 1^{er} juin 2009.
- Le Revenu de Solidarité Active (RSA) assure aux personnes de plus de 25 ans, sans ressource, un niveau minimum de revenu qui varie selon la composition du foyer.
- Le RSA est ouvert, sous certaines conditions, aux personnes de 18 à 24 ans si elles sont parents isolés ou justifient d'une certaine durée d'activité professionnelle.

Cadre juridique



- Le CCAS, acteur de proximité de l'action sociale, a un rôle essentiel à jouer dans la mise en œuvre du RSA.
- Le Conseil Départemental a conventionné avec le CCAS de Châteaubriant, pour **l'accompagnement social** des allocataires RSA seuls ou en couple sans enfant.
- Les personnes pour lesquelles un projet d'insertion professionnelle est envisagé sont orientées vers des structures d'accompagnement à la recherche d'emploi : Pôle Emploi ou Unité Emploi.

Rôle social



En 2021,
123 personnes ont un dossier ouvert

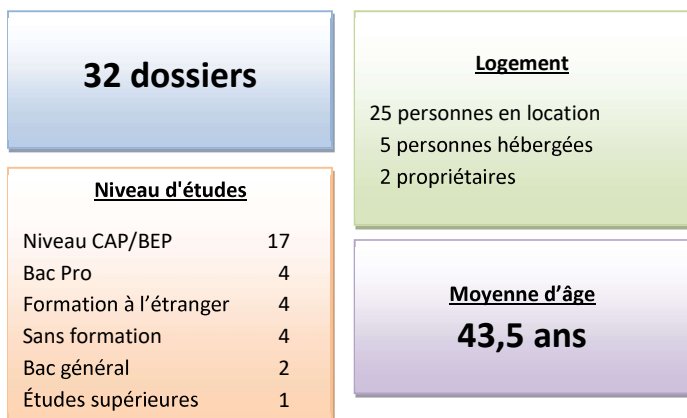


- 32 nouveaux
 - 13 sortants
- } 2 entrants-sortants
- 80 présents dans le dispositif depuis + d'un an
 - Parmi les 123 personnes, 47 sont non suivies

Genre

- 87 Hommes
- 36 Femmes

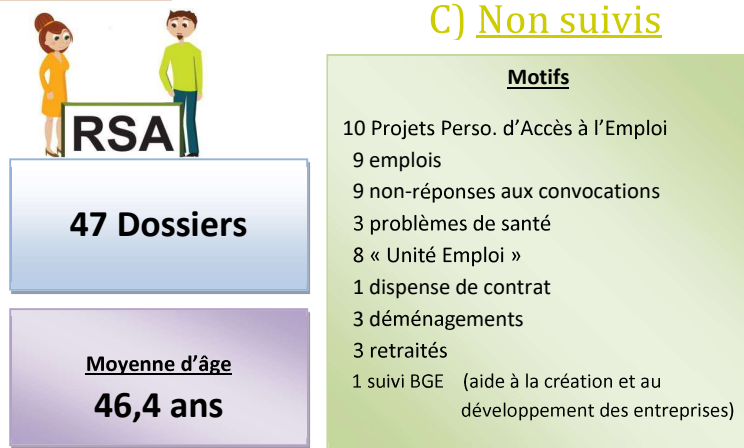
A) Nouveaux dossiers



B) Dossiers sortants



C) Non suivis



D) Présents dans le dispositif depuis plus d'un an

80 dossiers

Formation professionnelle

CAP/BEP	31
Bac Pro	13
Formation à l'étranger	17
Sans formation	16
Études supérieures	3

Nombre d'années dans le dispositif

Entre 1 et 2 ans	36
Entre 3 et 5 ans	24
Entre 6 et 10 ans	15
Plus de 11 ans	5

Logement

30 habitent dans le parc public
29 sont logées dans le parc privé
12 sont hébergées par la famille/amis
6 sont domiciliées
3 sont propriétaires

Moyenne d'âge

46 ans

Situation actuelle

Problèmes de santé	18
PPAE	17
Sans contrat	10
Unité Emploi	8
Insertion professionnelle	16
Auto-entrepreneur	3
Insertion sociale	3
En attente de retraite	5



2) ACCOMPAGNEMENT HORS RSA



57 personnes*

↳ **38** pour écoute régulière, santé, démarches administratives, mesure d'expulsion, problèmes CAF et alimentaire...

↳ **27** pour aide éducative budgétaire et/ou mise en place d'une tutelle ou curatelle

↳ **8** pour constitution d'un dossier de surendettement

** Une même personne peut avoir plusieurs demandes et comptabilisée plusieurs fois.*



Genre

30 Femmes

27 Hommes



Situation au regard de l'emploi

Retraite **21**

Invalidité / AAH **10**

Recherche d'emploi + allocations **6**

Sans activité **5**

8 en CDI

Intérim, CDD, garantie jeune, CDI **14**

Apprentissage **1**



Situation familiale

27 Célibataires

13 Divorcé(e)s ou séparé(e)s

8 Veufs(ves)

9 Couples



Moyenne d'âge

47,8 ans

3) AIDES FINANCIÈRES INSTRUITES DANS LE CADRE DE L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL



28 dossiers de demandes d'aides financières ont été instruits auprès des organismes suivants



Compte tenu de la crise sanitaire, afin de soutenir les plus vulnérables, bénéficiaires des minimas sociaux, le gouvernement a mis en oeuvre des mesures de soutien : **jusqu'en juin**, expulsions suspendues, maintien de l'aide COVID-19, prime 'indemnité inflation' de 100 € pour toute personne percevant moins de 2 000 € nets par mois, et nouvelles modalités de calcul des allocations chômage et repoussées en octobre 2021.

Autres aides financières	
FAJ - CSAJ	2
COS	1
CLI	
- All. Mobilier	1
- All. Véhicule	3
Aide COVID-19	1

4) POINT CONSEIL BUDGET

Pour rappel

En mai 2019, le CCAS a répondu à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour la labellisation « Point Conseil Budget ». Une opportunité pour renforcer sa politique générale de prévention et de développement social.

Valable 3 ans, cette labellisation permet, grâce au soutien financier de l'État, la mise en place d'un nouveau service destiné à tous les habitants de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval, hors minima sociaux, hors file active des CCAS, qui peuvent avoir besoin de conseils, d'orientations et/ou d'être accompagnés, dans la gestion budgétaire afin d'éviter une situation de surendettement.

Mis en place à compter du 5 novembre 2019

LABELLISATION



MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

STRATÉGIE
DE PRÉVENTION ET
DE LUTTE CONTRE
LA PAUVRETE

PERMANENCES SUR RENDEZ-VOUS À CHÂTEAUBRIANT

DES CONSEILS CONFIDENTIELS, GRATUITS ET PERSONNALISÉS SUR LA GESTION DE VOTRE BUDGET

POURQUOI ? Améliorer la gestion de votre budget, Faire face à une situation difficile, Anticiper un changement de situation familiale ou professionnelle...

COMMENT ? Un interlocuteur expérimenté est à votre écoute, Prise de rendez-vous auprès du CCAS et de la MJD, par téléphone ou par mail.

OÙ ?
Foyer Restaurant
Esplanade des Terrasses
1^{er} et 3^e mardis du mois, 12h à 15h
Maison de la Justice et du Droit
14 rue des Vauzelles
2^e et 4^e jeudis du mois, 9h à 12h

Pour tous les habitants de la Communauté de Communes

RENSEIGNEMENTS :
Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
02 40 81 52 40
pointconseilbudget.ccas@ville-chateaubriant.fr
Maison de la Justice et du Droit (MJD)
02 28 50 44 41

CCAS

STRATÉGIE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

FONCTIONNEMENT



Objectifs cités lors de l'entretien :

- ☞ Equilibre budgétaire (tous revenus confondus)
- ☞ Informations sur les droits, principalement après séparation, retraite, décès
- ☞ Amélioration de la capacité du reste à vivre
- ☞ Informations, constitution et suivi de dossiers de surendettement
- ☞ Demande d'aide financière
- ☞ Accompagnement au micro-crédit

3 sessions collectives de jeu

- . UFCV
- . Jeunes en apprentissage

ANNÉE 2021

02/2021

Présentation du service ATHOME
Association Saint Benoît Labre

09/03/2021

Échange téléphonique
Responsable du pôle aides sociales
légales et facultatives /
accompagnement social et épicerie
sociale du CCAS de Rezé

15/03/2021

Transmission du rapport d'activité
2020 du « Point Conseil Budget »
au cabinet EY

17/03/2021

Présentation du micro-crédit par le
Crédit Municipal de Nantes

12/04/2021

Information sur les
panneaux d'affichage de la
Ville de Châteaubriant

12/04/2021

Mail envoyé aux partenaires
sociaux et entreprises du secteur
pour rappel du dispositif PCB

05/2021

Article dans "l'Écho Mairie" joint avec
le bulletin de salaire des salariés
de la Ville et du CCAS

05/2021

Article dans le journal "l'Éclairer"

20/05/2021

Session collective
jeu « Dilemme »
6 participants de l'UFCV

10/06/2021

Session collective
jeu « Coursopapiers »
4 participants de l'UFCV

25/06/2021

Participation au comité de
suivi départemental des PCB

07/07/2021

Session collective
jeu « Dilemme »
*Service ATHOME – Asso. Saint Benoit Labre
4 mineurs non accompagnés + 1 éducatrice*

14/10/2021

Participation au comité de
suivi régional des PCB

20/10/2021

Échange téléphonique
Responsable de l'Espace Départemental
des Solidarités de Nozay

20/12/2021

Échange téléphonique
Conseillère ESF en charge du PCB
du CCAS de Rezé

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021



5) ACTIONS COLLECTIVES D'ACCÈS AUX DROITS



Les démarches administratives et la mobilité

Le Centre Communal d'Action Sociale et les partenaires du territoire ont organisé, le **8 juin 2021**, au Centre Socio-Culturel Intercommunal, la **1^{ère} édition du Forum d'Accès aux Droits** sur les thèmes « **les démarches administratives** » le matin et « **la mobilité** » en après-midi.

35 personnes se sont déplacées au Centre Socio-Culturel.

En présence de professionnels, avec notamment le CCAS (un travailleur social et l'écrivain public), le Conseil Départemental, ACIAH, un agent de la Maison de la Mobilité et un policier municipal, les personnes présentes ont obtenu tous les renseignements et conseils possibles pour faciliter leurs démarches d'accès aux droits, ainsi qu'une explication sur le fonctionnement du transport gratuit « **C'Bus** ».





L'accès à la santé et aux soins

Le Centre Communal d'Action Sociale et les partenaires du territoire ont organisé,

le 19 octobre 2021 au Centre Socio-Culturel Intercommunal

la 2^{ème} édition du Forum d'Accès aux Droits
sur le thème de la **SANTÉ**.

plus de 70 personnes



En présence de professionnels, avec notamment la CPAM, la MSA, le Conseil Départemental, l'Union Française des Centres de Vacances (UFCV) ou encore la Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS) du Centre Hospitalier, les personnes ont obtenu les renseignements et conseils pour faciliter leurs démarches d'accès à la santé.

La santé étant étroitement liée au sport, le CCAS a mis à disposition des visiteurs, deux vélos 'elliptiques' associés à des ordinateurs, permettant ainsi de se balader virtuellement et de (re)découvrir la Ville de Châteaubriant.

Des clowns sont venus animer cette matinée et provoquer, chez certains, rire et joie, facteurs essentiels d'une bonne santé.



6) HABITAT INDIGNE

Définition

De nombreux termes peuvent qualifier les différentes situations d'habitat indigne. Ils dépendent de l'état plus ou moins dégradé du logement :

- logement non décent,
- logement non conforme aux règles d'hygiène de l'habitat,
- logement insalubre,
- péril - bâtiments menaçant, ruine,
- accessibilité au plomb et lutte contre le saturnisme infantile,
- accumulation de déchets.

L'Habitat indigne a une définition juridique (*article 4 de la loi du 25 mars 2009*) de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion :

« Constituent un habitat indigne les locaux ou installations utilisés aux fins d'habitation et impropres par nature à cet usage, ainsi que les logements dont l'état, ou celui du bâtiment dans lequel ils sont situés, expose les occupants à des risques manifestes pouvant porter atteinte à leur sécurité physique ou à leur santé ».



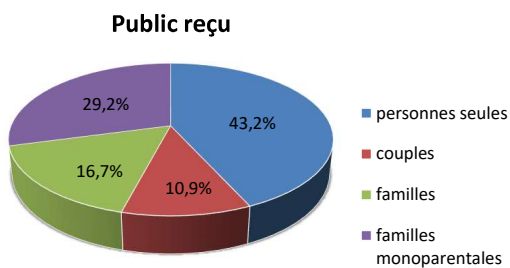
Depuis 2019, en concertation avec l'Agence Régionale de Santé, une procédure d'intervention a été mise en place afin de répondre aux sollicitations, et ainsi évaluer l'état des logements. Une fois saisie, l'ARS sollicite une évaluation, grâce à une « fiche de repérage », par un agent assermenté et un travailleur social du CCAS.

13 visites à domicile, en collaboration étroite avec la Police Municipale et le service urbanisme de la Ville, ont été réalisées.

LOGEMENT SOCIAL



- ✦ Faciliter l'accès au logement,
- ✦ Informer les usagers (*accès aux droits, logements sociaux...*),
- ✦ Constituer des dossiers de demande ou de renouvellement à toute personne qui souhaite obtenir un logement d'habitat social sur la commune ou dans le Département.



322 rendez-vous assurés

212 dossiers traités
149 nouvelles demandes

145 signatures de contrat de location et **138 départs** ont été enregistrés



NOUVEAU

Pour la première fois en Loire-Atlantique,
le bailleur **Néotoa** (ex Habitat 35 dont le siège social est à Rennes)
est présent à Châteaubriant avec la commercialisation de **20 maisons**
sur le **site de la Baguais** (4 T3, 12 T4 et 4 T5).

Livraison le 9 Juin 2021.

Aiguillon Constructions
32 maisons

4 bailleurs sociaux

Afin de faciliter les démarches et renforcer le partenariat
avec **Atlantique Habitations**,
le CCAS met un bureau à disposition afin de recevoir les
usagers pour la signature des contrats de location pour
Châteaubriant ou **les proches alentours**.
19 maisons & 19 appartements

Habitat 44 a mis en vente
pour les locataires en place

20 maisons au Deil et
5 maisons à la Chère (rue du Commandant Bachellerie)

au 31 décembre : 6 achats concrétisés au Deil

33 maisons & 908 appartements

Au total : 1031 logements : 927 appartements & 104 maisons individuelles sur 13 sites

LOCAL SDF & MISE EN SÉCURITÉ



- ↳ Lutter contre l'exclusion
- ↳ Ouvert tous les jours de l'année, ce local permet aux hommes* sans abri d'être hébergés jusqu'à trois nuits par mois (douche, repas et machine à laver le linge à disposition)

**Ouvert tous les soirs
à 17h30 en semaine
(et le week-end avec un code)
Ouverture en journée
par GRAND FROID**

*Les femmes et familles victimes de violences intrafamiliales bénéficient d'une mise en sécurité depuis avril 2020.

**2 familles hébergées
en 2021**



Moyenne d'âge
44,6 ans

Une réfection importante du local SDF a été réalisée fin 2020

36 hommes accueillis sur l'année

86 nuitées

(les personnes orientées par la Gendarmerie Nationale ne sont pas comptabilisées)

ÉCRIVAIN PUBLIC

Aider les personnes qui éprouvent des difficultés à l'égard de l'expression écrite.



Pour :

- . Rédiger un courrier
- . Remplir un imprimé
- . Expliquer le contenu d'un courrier
- . Apporter un conseil de présentation et des corrections orthographiques



94 personnes accueillies

89 courriers rédigés



75%

Courriers administratifs

5%

Courriers familiaux, personnels

13%

Courriers professionnels

7%

Courriers juridiques



SORTIES À LA JOURNÉE



Permettre aux personnes qui ne partent pas en vacances sur la période estivale de pouvoir « s'évader du quotidien » une ou plusieurs journées.

85 personnes
dont 25 enfants

88 personnes
dont 25 enfants

26 personnes
dont 9 enfants



VILLE de CHATEAUBRIANT



GEM - L'École Filante



Projet porté par 3 structures afin d'optimiser les moyens humains et financiers

Autres partenaires accompagnateurs : UFCV, Centre Socio-Culturel Intercommunal.

199 PARTICIPANTS

(malgré l'obligation, dès la 2^{ème} sortie, de présenter un pass sanitaire)

Océarium & Plage – Le Croisic & Batz/Mer



Zoo – La Boissière du Doré



Maison du Potier & Balade – Le Fuiet



Cette année, soutien financier de l'État à hauteur de 3 000 €, dans le cadre de la politique de la Ville.

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021



CONCLUSION

Le Centre Communal d'Action Sociale, lieu d'insertion



LA PRÉVENTION : Au Cœur de nos Actions

Actions de santé publique



1. MIEUX VIVRE AU QUOTIDIEN AVEC LA MALADIE DE PARKINSON



2. MIEUX ACCOMPAGNER LA MALADIE PSYCHIQUE



3. SPORTEZ-VOUS BIEN !

NOUVEAU!



4. PRÉVENTION DES VIOLENCES INTRAFAMILIALES

- ↳ Promouvoir la **santé** et la réduction des risques,
- ↳ Développer la **prévention** et l'**éducation** pour la santé,
- ↳ **Sensibiliser** le grand public au travers de diverses actions menées sur la commune.



VITÉ 2021



1) MIEUX VIVRE AU QUOTIDIEN AVEC LA MALADIE DE PARKINSON

Depuis 2015, un groupe de sophrologie se réunit chaque vendredi matin, pour 10 personnes en souffrance avec cette maladie (malade et entourage), porté par l'association France Parkinson.

Une salle est mise à leur disposition.



2) MIEUX ACCOMPAGNER LA MALADIE PSYCHIQUE

En partenariat avec le Centre Médico-Psychologique, Habitat 44, Une Famille Un Toit et l'Espace Départemental des Solidarités, le CCAS participe à des réunions d'analyses de situations.

La problématique psychique peut entraîner une difficulté dans le maintien dans le logement, le « vivre » en communauté.

Ce groupe permet aux professionnels d'échanger sur les pratiques et la manière de continuer les accompagnements mis en place.



fr.wikipedia.org/wiki/Besoins

3) SPORTEZ-VOUS BIEN !

NOUVEAU!

SPORTEZ-VOUS BIEN, C'EST QUOI ?

Le programme « Sportez-vous bien » est une action municipale mise en place à la rentrée de septembre 2021.

« Sportez-vous bien » s'adresse à tout public, les élèves des écoles élémentaires de la ville, les personnes âgées valides ou à mobilité réduite, ou encore les personnes en situation de handicap.

QUELS SONT LES OBJECTIFS ?

L'objectif est d'inciter des personnes à la découverte ou redécouverte d'une activité physique.

Ces personnes seront accompagnées, en fonction de leur profil, vers une reprise en douceur, tout en créant du lien.

- Développer les temps d'activités périscolaires au sein des écoles.
- Protéger la santé des publics concernés.
- Faire du lien social.
- Maintenir l'autonomie, prévenir les chutes et les accidents domestiques pour les séniors.

Cette action permet à chacun d'être mis en confiance pour ensuite, éventuellement, s'inscrire au sein d'un club sportif.

QUEL EST LE PROGRAMME ?

« Sportez-vous bien » se déroule en cycle de 7 séances d'une heure, en petits groupes de 6 à 10 personnes, avec au programme: gymnastique douce, jeux de ballon, jeux de mémorisation, de précision, parcours de motricité et même un Jeu de l'Oie géant spécialement créé pour l'occasion.

Lieu : **Centre Municipal des Sports (CMS)**
120-154 Rue Baptiste Marcet,
44110 Châteaubriant



INSCRIPTION

- Pour les adultes, **inscription obligatoire auprès du CCAS** de Châteaubriant au 02 40 81 52 40,
- Cycle de 7 séances à raison d'une séance par semaine, entre chaque période de vacances scolaires, le mardi ou le jeudi matin.
- Gratuit.



- Les séances pour les enfants sont organisées dans le cadre des activités périscolaires.





Au total
156 participants
depuis mars

Cette action destinée à tous a nécessité une communication importante tant par voie de presse que par la participation au **Forum des Associations le 4 septembre**, et une présence sur le **Forum "Ma santé, mon bien-être" le 19 octobre**. **14 personnes** ont participé.

L'animateur sportif a mobilisé du public au sein du quartier prioritaire de la Ville-Aux-Roses. Suite à l'obtention d'une subvention politique de la Ville, il a participé à plusieurs animations dans le cadre des "promenades" du **Centre Socio-Culturel Intercommunal (CSCI) les 29 mars, 19 avril, 17 et 31 mai, 14 et 28 juin** : **8 personnes** présentes en moyenne.
En parallèle, un affichage a été réalisé dans le hall des immeubles du quartier de la Ville aux Roses.

À raison de **2 séances par semaine**, les mardis et jeudis de 10h00 à 11h15,

le premier cycle a eu lieu **du 21 septembre au 5 novembre** :
8 personnes : 4 hommes et 4 femmes,

le deuxième cycle a eu lieu **du 8 novembre au 17 décembre** :
12 personnes : 6 hommes, 6 femmes.

Au 31 décembre 2021, ce sont **42 personnes**, âgées **de 18 à 85 ans** qui se sont inscrites pour participer à cette activité, de suite ou à compter de janvier 2022.

La moyenne d'âge des personnes est de **62 ans**.

NOUVEAU!

NOUVEAU!

Pour diversifier les actions, des outils ont été créés et notamment **un jeu de l'oie géant** qui permet d'aborder différents thèmes comme l'activité sportive, l'alimentation, l'éducation citoyenne, la culture générale, l'environnement et le handicap.

Ce jeu a été utilisé à plusieurs reprises à l'école Claude Monet et au CSCI : **100 participants**.

Acquisition de vélos elliptiques et mise à disposition dans le hall du CCAS pour une détente sportive.



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021



4) PRÉVENTION DES VIOLENCES INTRAFAMILIALES

NOUVEAU!

Le Centre Communal d'Action Sociale, en partenariat avec la Police Municipale, la Gendarmerie, le Conseil Départemental, la CAF de Loire Atlantique et Solidarité Femme propose une

Opération de sensibilisation du Grand Public
du 25 novembre au 2 décembre 2021.

NOUVEAU!



Les boulangeries de Châteaubriant et des communes aux alentours ont distribué

31 000 sacs à pain-violentomètre

Outil de prévention avec les coordonnées des acteurs pouvant être sollicités pour ces problématiques.

Groupe ressource du territoire castelbriantais

3 rencontres ont eu lieu en 2021.

Perspectives 2022 : sensibilisation des acteurs du territoire (élus, associations, professionnels médico-sociaux).

" **Que des Maux...** ", spectacle réalisé par des **femmes victimes** et la troupe de théâtre le CercleKaré de Blain a été présenté au conservatoire intercommunal le

mardi 30 novembre 2021 à 19h30.

Partenariat entre le CCAS, le Conseil Départemental, la CAF de Loire-Atlantique et Solidarité Femmes 44.

70 personnes présentes

Le 9 novembre 2021 :

" L'accompagnement des auteurs de violences conjugales "

2 h 00 de sensibilisation par l'ADAES (Association Départementale d'Accompagnement Éducatif et Social)

20 professionnels du territoire présents

NOUVEAU!

CONSEIL LOCAL DE SÉCURITÉ & DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (CLSPD)

Créé par délibération du 30 septembre 2002 et mis en place le 17 mars 2003, le CLSPD se compose de membres désignés par le Conseil Municipal et le Préfet de Loire-Atlantique.



SOMMAIRE

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

1

PRÉVENTION RESPECT & CITOYENNETÉ

2

L'AIDE AUX VICTIMES

3

CDDF

4

Accentuer l'implication des élus dans l'action collective de prévention et de sécurité.

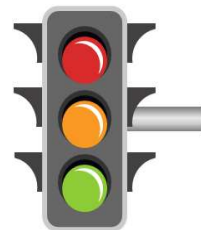
Simplifier le fonctionnement du processus préventif dans le respect des prérogatives de chacun des acteurs.

Coordonner les actions menées à Châteaubriant dans le domaine de la prévention de la délinquance.

Dresser les constats des actions de prévention existantes et les évaluer.

1) SÉCURITÉ ROUTIÈRE

A) Attestation Scolaire de Sécurité Routière (ASSR)



- Former les élèves de 5^{ème} et 3^{ème} à l'Attestation Scolaire de Sécurité Routière 1 et 2.
- Sensibiliser les élèves aux comportements à adopter en tant qu'usagers de la route.
- Favoriser le dialogue entre les forces de l'ordre et les scolaires.



Bilan quantitatif par établissement



Collège et Lycée Saint-Joseph
334 élèves

867 élèves
2 heures d'intervention



Collège Robert Schuman
243 élèves

Du 25 mars au 22 juin 2021, l'animatrice du CCAS et 2 agents de la Police Municipale sont intervenus dans 4 établissements scolaires.



Collège La Ville aux Roses
290 élèves



B) Attestation de Première Éducation Routière (APER)

Assurer, auprès des élèves des écoles primaires, des séances de prévention et de sensibilisation à la sécurité routière.

Valider des notions théoriques sur le déplacement piéton, les pistes cyclables ou l'utilisation du vélo.



Du 1^{er} au 22 juin

La Police Municipale a organisé des ateliers d'éducation routière pour toutes les écoles élémentaires : Béré, René-Guy Cadou, Viaud-Terrasses, Claude Monet, Nazareth et la Trinité.

186 ÉLÈVES ONT BÉNÉFICIÉ DE CETTE FORMATION

CE2 : 50 élèves (permis piéton)

CM2 : 136 élèves (permis cycliste)

C) Contrôle de l'éclairage des deux roues

60 contrôles effectués

Chaque année, aux abords des établissements scolaires, la Police Municipale procède au contrôle de l'éclairage des 2 roues, à titre préventif dans un premier temps, puis de façon répressive en cas de non-respect du délai de mise en conformité des équipements.

2) PRÉVENTION RESPECT & CITOYENNETÉ



A) Action de prévention auprès du public en situation de handicap

Un travail de sensibilisation à la loi auprès des résidents adultes handicapés a été mené par les éducateurs, l'animatrice du CLSPD et un policier municipal.

Objectifs principaux : Favoriser le débat et ouvrir le dialogue sur les faits de violences (physiques, verbales, sexuelles, vols, racket, harcèlement) dont les personnes peuvent être auteurs ou victimes. **40 résidents ont pu bénéficier des séances** soit 80h d'intervention réparties en 2 moments. Les outils utilisés sont le photo-langage et un support PowerPoint.



B) Actions de la médiatrice à l'école sur le quartier Ville-Aux-Roses



Depuis février 2020, Peggy HARDOUIN est parfaitement intégrée, à la fois dans les établissements scolaires et dans le quartier.

Quelques exemples d'interventions :

La médiatrice réalise des animations en classe, sur tous les niveaux, en fonction des besoins et sollicitations des enseignants, notamment sur la gestion des conflits.

De même, elle s'implique dans le renforcement des liens avec les familles (décrocheurs scolaires, dossiers d'inscription pour le collège...), et dans les actions menées dans le quartier par les partenaires.

C) Un nouveau référent pour le quartier prioritaire : Daouda LEYE



Depuis mai 2021, la Ville de Châteaubriant a nommé Monsieur Daouda Leye
Référent au sein du quartier de la Ville-Aux-Roses.

Daouda Leye est **“l'interface” entre les habitants de la Ville-Aux-Roses et la Municipalité.**

Aller à la rencontre de la population du quartier, être à l'écoute, répondre aux questions et sollicitations sont les activités de ce référent qui va recréer du lien entre les habitants et les jeunes, afin d'amener respect et échanges positifs pour une vie harmonieuse pour tous.

Il consacre son temps à la prise de contacts avec les partenaires sur place pour une **meilleure collaboration** et un **travail d'équipe constructif**.

Parallèlement, il parcourt le quartier pour se présenter à la population et expliquer ses différentes missions.

Animateur, Daouda Leye organise différentes manifestations culturelles et sportives à destination de tous les habitants de la Ville-aux-Roses, petits et grands.

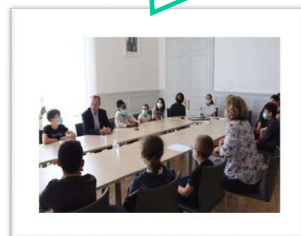
D) Semaine de la Citoyenneté du 20 au 26 septembre 2021

a) Visites institutionnelles

NOUVEAU!

Afin de mieux connaître leur fonctionnement, le jeune public est invité à visiter les structures : la Mairie, la maison de la mobilité, le guichet unique, le centre socio-culturel.

**207 participants
CM1-CM2**



b) Jeu de l'oie géant « Citoyenneté » au Centre Socio-culturel pour tout public



**30 participants
sur l'après-midi**

En partenariat avec le Conseil Municipal des Jeunes et le référent du quartier Daouda Leye, organisation d'un jeu de l'oie pour tout public sur la notion de **Citoyenneté**.



c) Interventions « Citoyenneté » dans les établissements scolaires

Un module « Citoyenneté » (évocation de la Déclaration des Droits de l'Homme, Droits de l'Enfant...), d'une durée d'une heure, proposé par la Maison de la Protection des Famille (ex Brigade de Prévention de la Délinquance Juvenile), a été mis en place pour **les élèves de 6^{ème}**.

Au total, plus de **400 élèves répartis dans les trois collèges** ont bénéficié de cette intervention.

d) Mise en place du Passeport du Civisme



**Présentation du
Passeport du Civisme
aux 164 élèves de CM2**

NOUVEAU!

*Membre de l'Association des Maires du Civisme, la Ville de Châteaubriant a créé le **Passeport du Civisme**, guide ludique et pédagogique, afin que les élèves de CM2 puissent réaliser un parcours civique ponctuel d'actions individuelles et collectives.*

En fin d'année, une médaille viendra récompenser la réalisation du parcours.

e) Intervention « Rappel à la Loi »

Le rôle et les missions des policiers municipaux ont été expliqués aux élèves de CM1. En complément, un rappel des lois et des sanctions en cas de harcèlement, racket, vols, violences verbales, physiques, sexuelles... a été réalisé auprès des élèves.

200 élèves de CM1



NOUVEAU!

f) Opération « Nettoyons la Nature »



260 élèves
participants



Au total, la semaine de la Citoyenneté a réuni 1 261 jeunes.

3) L'AIDE AUX VICTIMES

A) La permanence France Victime 44

France Victime 44 a tenu **10** permanences à la Maison de la Justice et du Droit.

Les principales catégories d'infractions sont les suivantes :

- 11 violences volontaires
- 11 vols aggravés
- 10 accidents de la circulation
- 9 destructions, dégradations
- 7 infractions à caractère sexuel
- 7 abus de confiance, escroqueries
- 4 menaces, injures
- 3 autres atteintes aux personnes
- 2 harcèlements
- 1 vol simple
- 1 autre infraction



66 victimes (41 femmes et 25 hommes) - **66** entretiens.

47% des victimes sont castelbriantaises, les autres personnes sont originaires de **22** autres communes de Loire-Atlantique, et **2** communes de départements limitrophes.

B) La cellule d'aide et de soutien du CCAS

Suite à des incendies volontaires de véhicules dans le quartier de la Ville Aux Roses en novembre 2021, la cellule d'aide et de soutien a été déclenchée. Ce sont 6 entretiens, avec les 5 victimes, qui ont eu lieu.

4) LE CONSEIL POUR LES DROITS & DEVOIRS DE LA FAMILLE (CDDF)

Le Conseil pour les Droits et les Devoirs de la Famille a été créé par délibération du Conseil Municipal de la Ville de Châteaubriant le 5 juillet 2011.



Missions

Outil de dialogue visant à mieux écouter les familles, les informer et leur rappeler leurs droits et devoirs envers leurs enfants.

Favorise l'échange d'informations et met en place un **accompagnement parental** pour des familles de mineurs en difficulté dans leurs missions d'éducation.



Problématiques 2021

- . Dégradations volontaires et incivilités
- . Bagarres sur la plateforme des cars
- . Vols

	Nombre de familles convoquées	Nombre de familles venues	Appels téléphoniques ou courriers	Signalements veille enfance en danger et lettres au procureur
2012	5	3	-	2
2013	7	3	2	-
2014	9	7	-	-
2015	11	5	1	1
2016	8	6	1	3
2017	11	4	3	1
2018	21	17	1	4
2019	14	14	-	3
2020	7	6	-	2
2021	4 (5 jeunes)	2	0	2



Le CDDF développe une nouvelle proposition d'intervention

Lors du travail engagé avec les établissements scolaires depuis septembre 2021, une proposition de conventionnement dans le cadre de **mesures de responsabilisation** va être réalisée avec les 3 collèges de la Ville.



Définition

La mesure de responsabilisation consiste à participer, en dehors des heures d'enseignement, à des activités de solidarité, culturelles ou de formation, ou à l'exécution d'une tâche à des fins éducatives pendant une durée qui ne peut excéder vingt heures.

Objectifs

La portée symbolique et éducative de la démarche doit primer sur le souci de réparation matérielle du dommage causé aux biens, ou du préjudice causé à un autre élève.

Par exemple, pour un propos injurieux envers un camarade de classe, l'élève sanctionné pourra avoir à réaliser une étude en lien avec la nature du propos qu'il a tenu, ou pour le déclenchement d'une alarme, mener une réflexion sur la mise en danger d'autrui ou être invité à rencontrer des acteurs de la protection civile.

Dans le cadre de cette démarche, l'engagement de l'élève à réaliser la mesure de responsabilisation est clairement actée dans une convention.

Une délibération a été présentée au Conseil d'Administration du CCAS le 15 décembre 2021, et une délibération similaire au Conseil Municipal de la Ville le 16 décembre 2021.

CONCLUSION

La Charte d'Ottawa précise que la promotion de la santé a pour but de :
« donner aux individus davantage de maîtrise de leur propre santé et davantage de moyens de l'améliorer ».

Prévention primaire

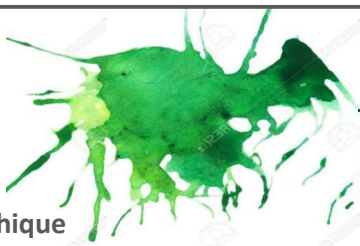
Semaine de la citoyenneté
Violences intrafamiliales
Médiatrice à l'école
Référent quartier
Sécurité routière
Respect



Le Centre Communal d'Action Sociale, acteur de prévention depuis de nombreuses années.

Prévention secondaire

CDDF
Mesures de responsabilisation
Sportez-vous bien !
Mieux accompagner la maladie psychique



Prévention tertiaire

Parkinson
Aide aux victimes
Cellule d'aide et de soutien aux victimes

LE CENTRE DE SOINS & LES SERVICES SÉNIORS

CENTRE DE SOINS INFIRMIERS (CSI)

Ouvert en 1979, le Centre de Soins Infirmiers est un service qui dispense des soins 24h/24 et 7jours/7 sur prescription médicale, à toute population confondue, à domicile et au centre de soins aux heures de permanences.

L'accueil est assuré **du lundi au vendredi**, de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

2 permanences sans rendez-vous chaque jour au CCAS

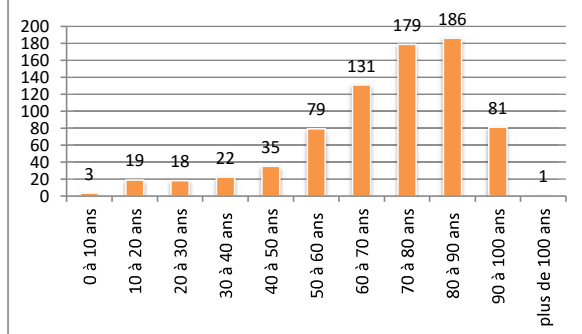
- de 8h00 à 9h00
- de 11h00 à 12h00

79 415
ACTES

28 768 passages
à domicile

833 passages
au centre

Répartition par classe d'âge



754
PATIENTS

471
Femmes

283
Hommes

7 infirmières

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

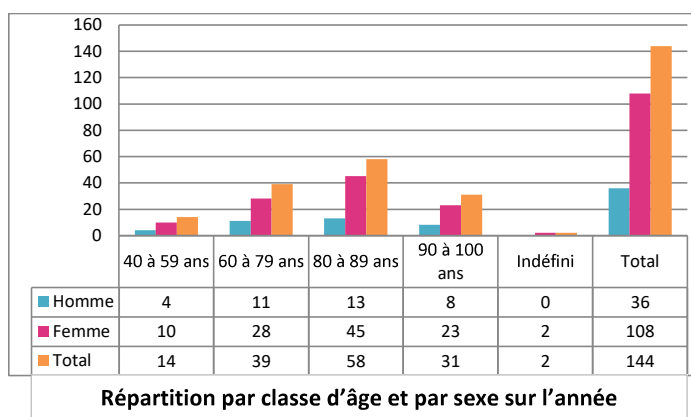


SERVICE D'AIDE À DOMICILE (SAD)

Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées, malades ou en situation de handicap.

Effectuer les tâches courantes que la personne ne peut plus accomplir seule : ménage, repassage, préparation des repas, entretien du linge, nettoyage des vitres, aide au maintien de l'hygiène corporelle élémentaire, stimulation, promenade.

Contribuer à préserver les liens sociaux : apporter une présence, un soutien moral à la personne et à son entourage dans le respect de ses habitudes de vie et de ses choix.



Le personnel

- 1 Responsable du service
- 1 Adjoint administratif
- 9 Aides à Domicile



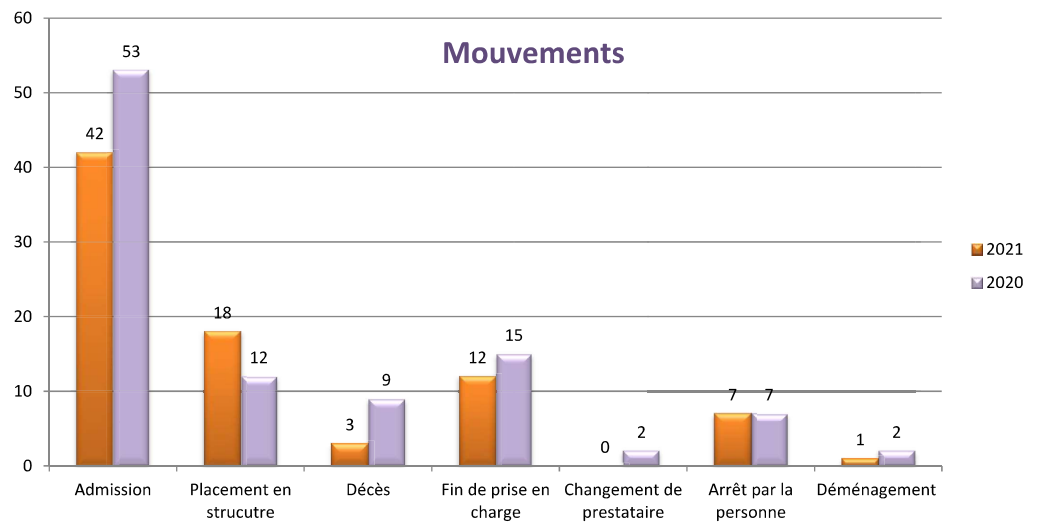
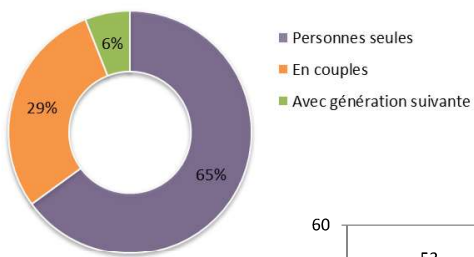
Total des heures effectuées

9 744 heures

au 31 décembre 2021

112 personnes présentes
144 accompagnées sur l'année

Répartition par condition de cohabitation



TÉLÉASSISTANCE



Ce service s'adresse à toute personne seule ou en couple, malade, en perte d'autonomie ou en situation de handicap, souhaitant rester à son domicile en toute sécurité.

Le Département et une société privée gèrent ce dispositif. La personne le finance en fonction de ses revenus et de sa dépendance.

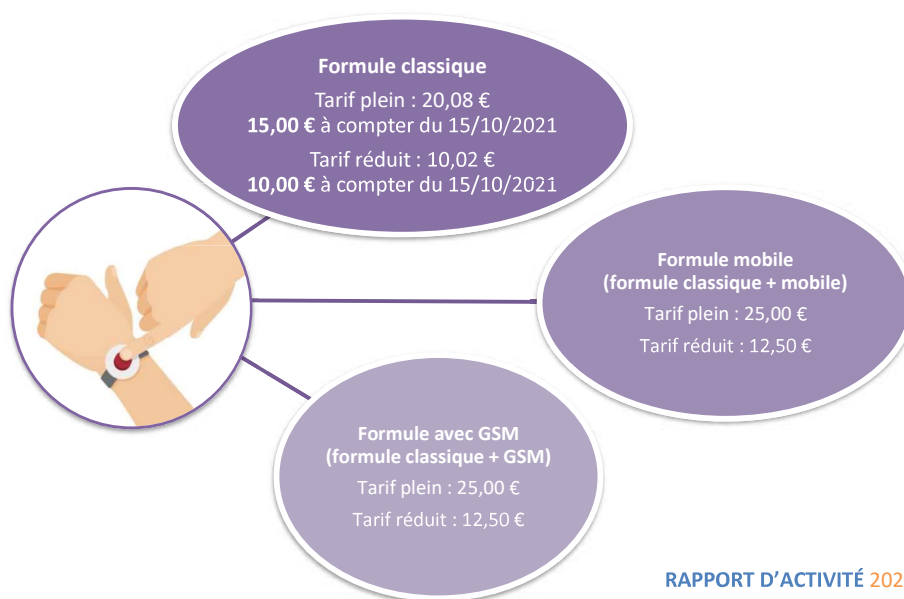
En moyenne, un délai de 48 heures est nécessaire pour la prise de rendez-vous, indispensable pour la mise en service du matériel.

TOTAL DES DOSSIERS
en cours au 31 décembre 2021 :

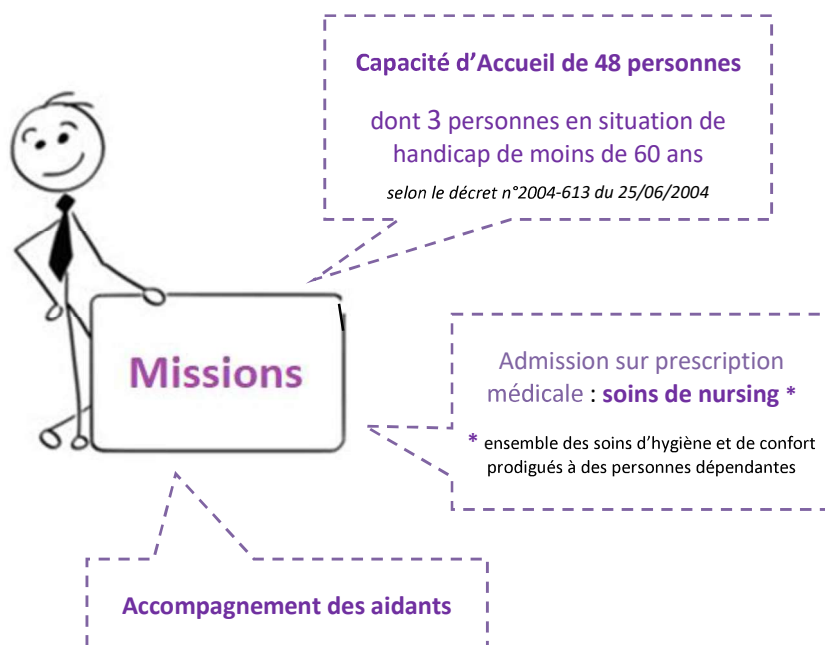
221

Nombre d'admissions : **57**

Nombre de résiliations : **39**



SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE (SSIAD)



Le SSIAD fonctionne 7 jours sur 7

Budget du SSIAD : 711 641,29 €
(dont prime Grand Âge & prime COVID-19)

Dotation globale accordée par l'Agence Régionale de Santé

Les différentes formations suivies par le personnel

Bienveillance, soins palliatifs, recyclage AFGSU, logiciel métier, réunion d'information sur les pathologies génératives, tutorat des élèves aides-soignants.

Les Partenaires

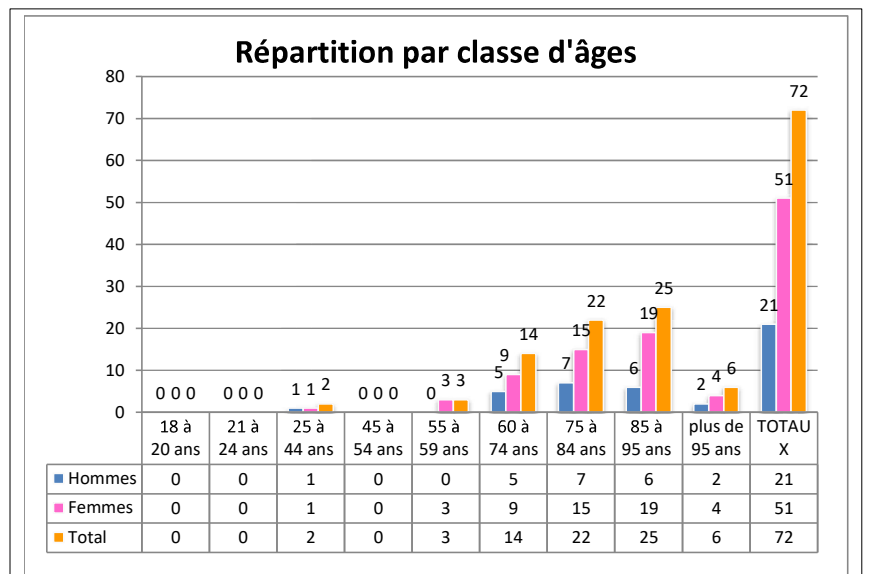
CLIC, MAIA, Conseil Départemental, médecins, infirmiers libéraux, Centre de Soins Infirmiers du CCAS, ESA, Centre Hospitalier Châteaubriant-Nozay-Pouancé, IFSI-IFAS, Services d'Aide à Domicile.



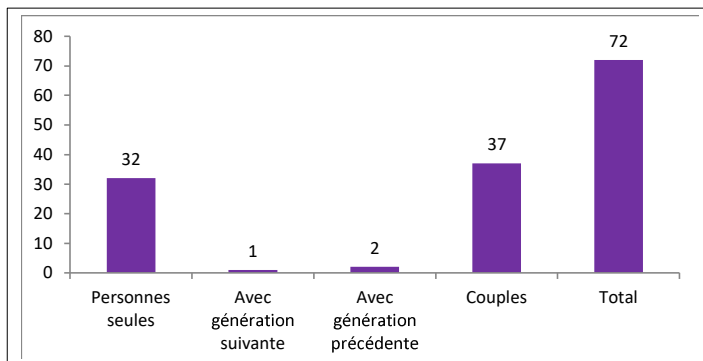
L'activité du SSIAD

2 Infirmières Coordinatrices

12 Aides-Soignantes



Répartition de la population par condition de cohabitation



Le taux de remplissage

	2021 par activité		TOTAL 2021
	Personnes Agées	Personnes Handicapées	
Nombre de prises en charge prévues	16 425	1 095	17 520
Nombre de prises en charge réalisées	14 288	740	15 028
Taux de remplissage	86,99 %	67,58 %	85,78 %

En 2021 : binôme d'aides-soignantes pour **2** personnes
et binôme avec service d'aide à domicile pour **7** personnes

67 demandes d'admission ont été formulées, dont **17** non-satisfaites.

Tout au long de l'année, le SSIAD a pris en charge **72** patients

Les mouvements

Année	Entrées	Sorties	Total
2020	56 (37 admissions et 24 ré-admissions)	73 (38 radiations)	134 mouvements
2021	50 (33 admissions et 17 ré-admissions)	64 (30 radiations *)	114 mouvements

* Les radiations sont expliquées par les décès (11 dont 6 à domicile), les admissions en EHPAD (6), les arrêts des soins (13).

Les 6 GIR (Groupes Iso-Ressources) :
mesure du degré de perte d'autonomie

- GIR 1 :** dépendance totale
- GIR 2 :** dépendance (fonctions mentales) altérée, aide pour les actes de la vie quotidienne
- GIR 3 :** capacités cognitives intactes, aide quotidienne pour les soins d'hygiène
- GIR 4 :** capacités cognitives intactes, aide ponctuelle pour les soins d'hygiène, soutien pour les déplacements
- GIR 5 :** aide ponctuelle, aide pour l'entretien du logement, courses
- GIR 6 :** autonomie préservée, aide pour l'entretien du logement, courses



Le GIR Moyen Pondéré (GMP)
traduit le niveau de dépendance moyen des usagers.
Plus ce GMP est élevé, moins le niveau d'autonomie des personnes âgées est important.



	Nombre de prises en charge		
	2019	2020	2021
GIR 1	4	2	3
GIR 2	20	22	16
GIR 3	19	16	18
GIR 4	31	36	34
GIR 5	6	2	0
GIR 6	2	0	1
Total	82	78	72

	2019		2020		2021	
	GMP	Nb de personnes	GMP	Nb de personnes	GMP	Nb de personnes
1 ^{er} Trimestre	624,64	56	595,45	56	593,20	50
2 ^{ème} Trimestre	619,83	59	624,53	53	546,98	53
3 ^{ème} Trimestre	579,02	51	622,50	48	603,77	53
4 ^{ème} Trimestre	590,94	53	579,02	51	605,96	47
Moyenne annuelle	585,37	82	598,21	79	587,78	72
Nombre de visites	19 047		18 930		18 418	
dont visites à 2 aides-soignantes	2 427		2 672		2 802	

PLAN DÉPARTEMENTAL « CANICULE »

Mise en place, depuis 2004, d'un dispositif de recensement des personnes vulnérables via les médias et le site internet de la Ville.

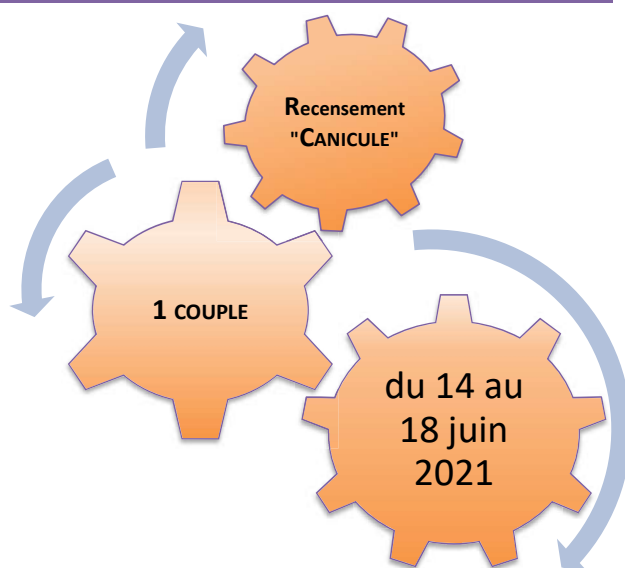
Des messages de prévention ont ainsi été diffusés aux habitants.



Pendant la période de canicule, le CCAS a procédé à des appels téléphoniques quotidiens.

Un tableau de bord a été mis en place pour le suivi des appels.

Tous les services du CCAS ont été attentifs aux usagers fragilisés.



LIVRES & MOI

Accès à la culture : Permettre aux personnes dans l'impossibilité, même temporaire, de se déplacer, d'avoir accès à la lecture par le portage de livres et/ou revues à domicile.

4 bénéficiaires



FOYER RESTAURANT

Espace privilégié de rencontres, le Foyer Restaurant accueille les castelbriantais de plus de 55 ans qui souhaitent déjeuner dans un espace convivial.

1) ACTIVITÉ

2 390 repas servis



Bénéficier d'un repas de qualité, équilibré et varié.

Chaque jeudi, animations gratuites : loto, jeux d'autrefois...

Missions

Lieu de rencontres et de développement du lien social

En raison de la crise sanitaire Covid-19, le Foyer Restaurant a été contraint de refermer ses portes en octobre 2020.

À sa réouverture le 14 juin 2021, un **protocole sanitaire strict** a été mis en place :

2 personnes par table et 1 seule par taxi
20 personnes maximum accueillies

Afin de pallier au manque de lien social lors des confinements, les deux agents du Foyer Restaurant ont procédé à des appels téléphoniques chaque semaine.

28 personnes concernées

	Coût pour le CCAS
Dépenses	97 356,65 €
Recettes	34 030,30 €
Différentiel	63 326,35 €

2) SERVICE TAXI

Tout castelbriantais qui souhaite se rendre au Foyer Restaurant, mais aussi à l'ORPAC, peut effectuer une demande de taxi. Jusqu'à fin août, ce service de transport permet aux personnes n'ayant pas de moyen de locomotion d'accéder aux activités.



229 tickets vendus

Prix pour l'utilisateur

2,78 € aller/retour

Depuis le 1^{er} septembre, un nouveau service est mis en place par la Communauté de Communes :
« Aléop à la Demande ».

12,00 € le carnet de 10 tickets

3) EXTENSION DU FOYER RESTAURANT (salle)

120 mises à disposition

11 locations

NOËL DES AÎNÉS

En 2021, le traditionnel repas des aînés n'a pu avoir lieu en raison de la crise sanitaire.



2 331
courriers
envoyés

À leur demande, ne pouvant se déplacer, les 183 résidents des structures (EHPAD de Béré, MAPA, USLD et Résidence du Parc de la Lande) ont reçu un flacon d'eau de Cologne.

Les mesures sanitaires ne permettant pas à la Municipalité d'organiser le traditionnel **repas des aînés** qui était prévu le 9 décembre à la Halle de Béré, la ville via son CCAS a décidé d'offrir à chaque Castelbriantais de 70 ans et plus

un bon d'achat de Noël de 12,00 €

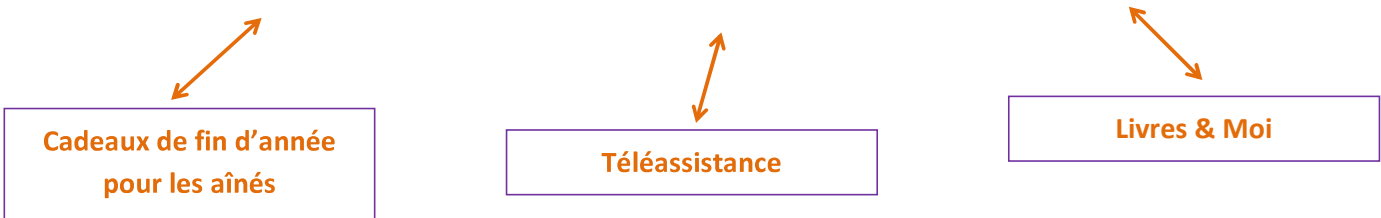
à faire valoir, du 13 décembre 2021 au 16 janvier 2022, dans les commerces de bouche du centre ville (*boulangeries, pâtisseries, chocolateries, traiteurs, boucheries, charcuteries, épiceries, caves, restaurants*).

1 622 bons ont ainsi été distribués à l'accueil du CCAS.

CONCLUSION



Le Centre Communal d'Action Sociale, des services au cœur du maintien à domicile.



GLOSSAIRE

AAH	A llocation aux A dultes H andicapés
ACIAH	A ccessibilité, C ommunication, I nformation, A ccompagnement du H andicap
ADAPEI	A ssociation D épartementale des A mis et P arents de personnes handicapées mentales (anciennement <i>Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés</i>)
ADAR	A ssociation D épartementale d' A ide à D omicile en A ctivités R egroupées
ADT	A ide à D omicile pour T ous
AII	A ide I ndividuelle à I nsertion
BEP	B revet d' E tudes P rofessionnelles
BGE	A ide à la création et au développement des entreprises
CAF	C aisse d' A llocations F amiliales
CAP	C ertificat d' A ptitude P rofessionnelle
CARSAT	C aisse d' A ssurance R etraite et de la S anté A u T ravail
CFAS	C ode de la F amille et de A ide S ociale
CICAS	C entre d' I nformation et de C oordination de A ction S ociale (des régimes de retraite)
CLI	C ommission L ocale d' I nsertion
CPAM	C aisse P rimaire d' A ssurance M aladie
CSAJ	C ontrat de S outien à A utonomie des J eunes

EDS	E space D épartemental des S olidarités
ETP	E quivalent T emps P lein
FAJ	F ond d' A ide aux J eunes
FSL	F onds de S olidarité L ogement
FNATH	F édération N ationale des A ccidentés du T ravail et des H andicapés
MDPH	M aison D épartementale des P ersonnes H andicapées
MFR	M aison F amiliale R urale
ONAC	O ffice N ational des A nciens C ombattants (et V ictimes de G uerre)
ORPAC	O ffice des R etraités et P ersonnes A ctives du C astelbriantais
PCB	P oint C onseil B udget
PPAE	P rojet P ersonnalisé d' A ccès à l' E mploi
PRO BTP	G roupe de P ROtection sociale du B âtiment et des T ravaux P ublics
RSA	R evenu de S olidarité A ctive
UDAF	U nion D épartementale des A ssociations F amiliales
UFCV	U nion F rançaise des C entres de V acances et de L oisirs



Préfecture de Loire-Atlantique

044-214400368-20220707-24-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07-07-2022

Publication le : 07-07-2022

Le Maire,
Alain HUNAUT

Mis en ligne le 7/07/2022